Bilan et perspectives 2010

AIVI en actions

2010 est pour nous forte en symboles, en actions et en résultats. Une nouvelle loi, un sondage qui donne lieu à une découverte importante, le tissage de nouvelles relations internationales, AIVI a non seulement consolidé ses travaux mais engagé la lutte contre l'inceste vers de nouvelles perspectives.

La nouvelle loi

Marie-Louise Fort, députée de l'Yonne, ancienne maire de Sens, notre ville pilote, est nommée en septembre 2008 par Jean-François Copé à la tête d'une mission d'information sur l'inceste. Elle s'engage à remettre son rapport en janvier 2009. Nous avons collaboré de façon intensive à ce rapport. Les victimes ont écrit à la députée par centaines. Il fallait que ce rapport ne passe pas inaperçu. Nous avons donc réalisé un vieux rêve, publier les premiers chiffres de l'inceste en France le même jour que la sortie du rapport Fort. Cela a pu prendre forme grâce à AXA Atout Cœur qui a financé le projet (environ 10 000 euros) et au journal Le Figaro qui a publié les résultats en exclusivité. La presse s'est littéralement jetée sur l'info choquante : deux millions de français sont victimes d'inceste ! Nous avons fait le tour des plateaux TV et des radios, l'info est passée et cela continue. Les projets de reportages s'annoncent chaque jour, les articles, les interviewes. Maintenant on parle plus facilement de l'inceste.

Le rapport de Mme Fort vient d'aboutir sur un projet de loi satisfaisant pour nous sur de nombreux points, moins sur d'autres. Déposé le 18 mars 2009, il a été voté à l'assemblée puis au Sénat et décrété le 8 février 2010. A l'Assemblée nationale comme au Sénat, le PS et le PC se sont abstenus. Inutile de dire que les victimes vivent très mal ce clivage politique de bas étage voire le désintérêt de la gauche pour la protection de l'enfance.

Maintenant l'inceste est définit dans le code pénal, bientôt le gouvernement devra se prononcer sur la prise en charge des victimes (deuxième volet de la loi) sous forme d'un rapport. Déjà en retard, ce rapport ne semble attirer l'attention du Ministère de la Santé qui en a la charge. Nous avons rencontré le conseiller de la Ministre qui devait le rédiger avant le remaniement ministériel, autant dire que tout est à refaire. Cela fait partie de nos objectifs 2011. Mais pour aboutir, nous avons besoin de tous nos membres et de toute personne concernée. Il faut écrire à Xavier Bertrand.

Le livre de l'année

Le troisième livre de notre collection « L'inceste : quand les victimes en parlent », écrit par Isabelle Aubry, a été publié en septembre cette année. Le sujet « Comment j'ai surmonté l'inceste » traite des conséquences de l'inceste et des soins. Cette collection unique en son genre, issue de nos groupes de parole, se nourrit de l'expérience, de l'expertise des victimes. Nous avons voulu ces ouvrages le plus informatif possible, ponctués d'exemples vécus, afin qu'ils soient aussi un outil autant qu'un enseignement.

Congrès international

Après deux éditions à succès (Soigner les victimes d'inceste en 2008 et Etre parent après l'inceste en 2009), notre congrès 2010 a traité d'un sujet très sensible sous le thème « Briser le silence de l'inceste ». Syndrome d'Aliénation Parentale, fausses allégations, dévoilement de l'enfant, parcours judiciaire … l'ambiance fut animée. Plus de 400 personnes se sont inscrites, autant dire que le sujet répondait à une demande. Financièrement, malgré l'obtention du Label Paris Europe de la Ville de Paris, d'un montant de 3000 euros et l'aide

d'AXA Atout Cœur, les résultats sont satisfaisants mais pas à la hauteur de l'année dernière qui fut une année exceptionnelle. Nous avons obtenu le patronage du Ministère de la Justice et de celui des Affaires familiales mais aucune visite ministérielle. Les annales du congrès sont en vente sur http://aivi.org dans la boutique en ligne, au format PDF pour 20 euros. Le congrès permettra d'autofinancer en partie les activités de l'association qui ne demande toujours pas de subventions afin de rester indépendante. Malgré ces résultats encourageants et l'accueil favorable du public, nous avons décidé de réorganiser nos engagements et nos actions. L'organisation d'un tel évènement demande beaucoup de ressources, de temps et d'énergie. Autant de moyens que nous ne pouvons par conséquent pas consacrer à nos activités militantes. C'est pourquoi nous n'allons plus proposer un congrès chaque année mais probablement tous les deux ans.

Les groupes de parole

Nous le disions dans notre dernier bilan, il est difficile de former les responsables de groupes car cela demande des moyens financiers importants. De ce fait nous avons décidé de ralentir notre politique d'ouvertures mais d'investir dans la formation et le soutien des responsables et coresponsables des groupes. Nous avons modifié notre politique de formation qui maintenant se fait sur le terrain, dans un groupe en fonctionnement pendant 10 mois. C'est un gros investissement, surtout pour ceux qui viennent de loin. Ainsi, nous avons ouvert un groupe à Maisons-Alfort en janvier 2010. Nous avons formé Martine Warnier qui va ouvrir le groupe de Lille en janvier 2011 et Marion Vidal, psychologue, est également en formation sur le groupe de Paris. Nous pensons qu'elle pourra ouvrir un groupe en 2012 ou 2013 mais pour des raisons pratiques (mutation familiale), nous ne savons pas encore dans quelle grande ville. Nous espérons que cette nouvelle politique de formation et d'ouvertures portera ses fruits, que nos groupes seront stables et notre représentation en région solide. Enfin, le groupe historique de Paris va déménager à l'hôpital Tenon dans le 20e car la Maison des Associations du 19e ne peut plus nous recevoir le samedi, faute de place.

La formation

Nous avons développé notre premier catalogue de formation continue 2010 à l'attention des professionnels. Nous avons assuré une formation sur le thème de l'inceste et la violence morale. Le manque de ressources humaines et le peu de temps dont nous disposions cette année ne nous a pas permis de réaliser plus de formations. Par ailleurs nous avons été sollicités pour donner des cours dans plusieurs écoles de sages femmes et écoles d'infirmières (Poissy, Gonesse, Forbach, hôpital Foch...) ainsi que des conférences (Hôpital Trousseau, Chalons sur Saône, Bordeaux, Lille, Lyon).

La Haute Autorité de Santé

La Haute Autorité de Santé (HAS) a accédé à la demande d'AIVI de février 2008 sur l'étude du repérage de l'inceste par le médecin généraliste. Nous avons commencé le travail en participant au comité de pilotage ainsi qu'au premier groupe de travail. La dernière réunion devrait avoir lieu en janvier 2011 et les recommandations publiées au cours du premier semestre.

Le site Internet

Notre site semble fort apprécié car nous enregistrons près de 30 000 visites par mois, chiffre en constante augmentation. Il a été traduit en Espagnol suite à la parution du livre d'Isabelle Aubry, notre Présidente, en Espagne. Nous envisageons de déployer de nouveaux outils et de nouveaux contenus informatifs courant 2011 accessibles aux adhérents uniquement. Nous espérons ainsi inciter plus de personnes à soutenir l'action d'AIVI et participer à l'effort financier que ce site implique. Par ailleurs, des contenus originaux du site d'AIVI sont pillés par d'autres sites sans respect du copyright, nous espérons ainsi protéger le travail des bénévoles qui se consacrent à l'écriture, la recherche pour le mettre à la disposition des visiteurs d'AIVI.

Sondage 2010

Grâce au financement d'AXA Atout Cœur, nous avons pu pour la deuxième fois consécutive, réaliser un sondage IPSOS. Cette année, notre objectif était de mettre en évidence les conséquences de l'inceste sur la santé et la vie des victimes. Nous nous sommes inspirés de l'ACE Study, une étude américaine d'envergure qui fait référence. Nous avons demandé au Dr Jehel, chef du service de psychiatrie de l'hôpital Tenon et le Dr Catherine Bonnet, pédopsychiatre de sélectionner et d'adapter douze questions à partir de l'ACE Study sur les conséquences de l'inceste. Ces questions ont été posées à deux groupes : un échantillon représentatif de la population française de 947 personnes et 341 victimes d'incestes membres d'AIVI. Le comparatif des résultats est édifiant, les victimes étant très fortement affectées par ce qu'elles ont vécu par rapport à la population française. Le Dr Jehel et le Dr Levy, médecin en santé publique à l'hôpital Tenon ont travaillé sur les résultats de cette enquête. Ils ont découvert une « triade » (série de trois questions) permettant de dépister le trauma incestueux. Cette découverte qui mérite d'être approfondie, a été publiée dans le prestigieux British Medical Journal. Notre ambition maintenant est que la France mette en place l'ACE Study comme commencent déjà à le faire d'autres pays (Canada, UK...).

International

A l'occasion de notre congrès 2010, nous avons invité les plus importantes associations de victimes d'Espagne et de Grande Bretagne. Elles ont assisté au congrès puis nous nous sommes réunis pour travailler sur une possibilité de partenariat. Nous avons convenu de créer une structure européenne pour agir au niveau de l'ONU et des institutions européennes. Nous allons régulièrement nous rencontrer tour à tour dans nos pays respectifs. Notre prochaine rencontre est prévue en janvier 2011 à Barcelone. Nous espérons que les plus importantes associations de victimes de chaque pays européen pourront nous rejoindre au fil du temps.

APHP

Cette année, AIVI a signé une convention avec la Direction Générale de l'Assistante Publique des Hôpitaux de Paris. Cette convention nous permet d'entrer en contact avec tous les hôpitaux du groupe pour informer sur l'inceste les personnels soignants et les patients, de tenir des permanences, d'ouvrir des groupes de parole, de participer aux forums, de réaliser des conférences et formation, de donner des cours ainsi que de réaliser de nombreuses autres actions avec l'accord de chaque hôpital. Nous avons signé une première convention avec La Pitié Salpétrière et avec Tenon. D'autres sont en cours.

Atelier photo « Ensemble, enVies »

Six personnes ont répondu à un appel à témoin diffusé sur le site d'AIVI et ont participé en juin et juillet 2010, à un atelier photographique, spécialement pensé pour les victimes d'inceste. Le projet a été porté par Barbara Laborde, photographe, et animé par Barbara et Maral Deghati, arthérapeutes. Six sessions d'une demi-journée ont donné lieu à un travail personnel des participants sur eux-mêmes dont quelques images ont été présentées au congrès d'AIVI le 02 octobre à Paris. Quelques photos et ressentis des participants sont publiés sur notre site dans la rubrique « nos actions ». Ce projet a été soutenu par Fujifilm qui a prêté les appareils photo et Euro RSCG qui a fourni le local.

AIVI : Ressources humaines

Les adhérents

Cette année AIVI a enregistré 252 adhésions. C'est légèrement moins qu'en 2009 (275) mais plus qu'en 2008 (200). Nous avons reçu 22 dons et mis en place un système de don récurrent. Chaque mois, nos visiteurs sont invités à donner 3 euros par Paypal. Pour le moment, 25 personnes ont opté pour cette solution, certaines étant déjà adhérentes.

Les membres sympathisants

Enregistrés sur le site mais non cotisants, les membres sympathisants sont maintenant au

nombre deux mille sept cent au lieu de deux mille cent l'année précédente. Ils répondent régulièrement à nos appels à témoin et participent à la vie du site surtout sur le forum qui est un lieu d'entraide très actif.

Les bénévoles

Le nombre de nos bénévoles fixes est toujours de dix personnes. Plusieurs bénévoles postulants sont en formation. Après plusieurs mois d'intégration ils rejoindront l'équipe. Les bénévoles occasionnels sont toujours nombreux. Au congrès de 2009 ils étaient 22, en 2010, 35. Les bénévoles d'AIVI exercent principalement dans les groupes de parole partout en France. A l'exception d'Isabelle Aubry qui consacre tout son temps à l'association, les bénévoles travaillent par ailleurs et donnent donc de leur temps en plus de leur activité salariée pour mener à bien leurs missions. Encore une fois, saluons leur engagement car AIVI c'est eux ! Ils sont la force vive de notre association.

Les stagiaires

AIVI a accueilli plusieurs stagiaires cette année et va continuer dans cette voie. Psychologues en fin d'études pour les groupes, traducteurs pour le site internet, futur dirigeant associatif à l'étranger (Colombie)... nous sommes très attachés à leur fournir des stages de qualité.

Les salariés

Fin juin 2009, nous avons recruté deux personnes, Latifa Isckia assistante administrative et comptable et Cindy Cepa, assistante commerciale et communication. L'une pour travailler sur les comptes et l'organisation administrative, l'autre sur le congrès et la formation continue. Elles étaient toutes deux en contrat CAE de 22 heures par semaine pour un contrat en CDD de 12 mois. En mars 2010, Cindy Cepa est partie en congé maternité. Son contrat n'a pas été renouvelé. Pour reprendre ce poste, nous avons recruté Laetitia Lagrange qui nous a rejoint peu de temps avant le départ de Cindy Cepa. En janvier, nous avons recruté une attachée de presse débutante afin de répondre à la charge de travail liée à la communication et la médiatisation de nos combats. Elle est restée six mois parmi nous mais l'expérience n'a pas été concluante. C'est donc à la Présidente que ce travail revient comme c'était le cas avant. Enfin, en novembre, nous avons recruté, en CUI de six mois, une employée commerciale pour visiter les hôpitaux afin d'informer les personnels soignants sur l'inceste et sur nos actions, de réaliser des permanences et de faire connaitre notre offre de formation. Julia Toucheteau avait déjà commencé à mener à bien cette mission en tant que bénévole avant d'être recrutée.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'AIVI a été élu en janvier en assemblée extraordinaire. Il compte dix membres, six femmes et quatre hommes. Leurs noms et professions sont publiés sur notre site sur la page de présentation de l'association. Le Conseil s'est réuni quatre fois cette année.